



L'espace

multimédia de la médiathèque municipale de Magny sur Tille a pour objectif de promouvoir l'accès à l'information et de favoriser l'égalité d'accès aux ressources numériques. Cette charte a pour objet d'établir quelques principes fondamentaux pour une bonne utilisation des ressources informatiques de la médiathèque. Elle complète le règlement général.

1 - Conditions d'accès

- L'espace Multimédia est soumis au règlement de la médiathèque municipale. L'accès au poste Internet ainsi qu'aux tablettes se fait pendant les heures d'ouverture de la médiathèque.
- La consultation est gratuite. Elle est limitée à une heure par usager et par jour (Internet et tablettes).
- Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte (sauf autorisation des parents signée)
- Le nombre d'utilisateurs par poste/tablette est limité à 2

2 - Services proposés

- Un catalogue des applications installées sur tablette Ado/Adulte et un autre pour la Jeunesse sont à disposition, pour la consultation uniquement.
- Les clés USB sont autorisées sur le poste informatique.
- L'impression à partir du poste informatique est possible, exceptionnellement, à titre de « dépannage », avec l'accord du responsable de la médiathèque.
- L'usage d'Internet doit se faire dans le respect de la législation française et des missions de la médiathèque. N'est pas admise la consultation des sites contraires aux missions d'une bibliothèque de service public, notamment ceux faisant l'apologie de la violence et de la pornographie, de discriminations ou de pratiques illégales. Selon la législation, la médiathèque a un droit de regard sur l'activité des utilisateurs et peut suspendre la consultation en cas de non-respect de la présente charte.
- L'usage de services de messagerie, de messagerie instantanée, l'achat et le paiement en ligne sont autorisés, dans la mesure où ils ne nécessitent pas la modification de la configuration des postes.

3 – Tous les usagers s'engagent

- A respecter l'ensemble du matériel mis à leur disposition, c'est-à-dire ne pas effectuer d'opérations pouvant nuire au bon fonctionnement du réseau, et signaler tout problème technique.
- A être respectueux des usagers et du personnel de la médiathèque.
- A ne pas consulter de sites contraires à la législation française, notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales ainsi que des sites pédophiles ou pornographiques.
- Respecter les lois en vigueur, notamment celles concernant : le droit d'auteur, la copie illicite de logiciels commerciaux, la fraude informatique.
- Veiller à assurer la sécurité, à la sauvegarde de ses données personnelles et les effacer du poste à l'issue de sa session de travail.

Le personnel de la médiathèque est seul habilité à manipuler et éteindre les appareils si nécessaire.

Il est rappelé que le poste informatique garde en mémoire les sites internet consultés heure par heure.

Toute personne utilisant le poste Internet ou les tablettes s'engage à respecter les règles énoncées ci-dessus, faute de quoi elle pourra être exclue, temporairement ou définitivement.

CHARTE DE L'ESPACE MULTIMEDIA

A remplir par l'utilisateur et à conserver par la médiathèque

Je soussigné(e) (Nom, Prénom)

Certifie avoir pris connaissance de la charte d'utilisation de l'espace multimédia de la médiathèque de Magny sur Tille et m'engage à le respecter.

A, le/...../.....

Signature :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (Nom, Prénom)

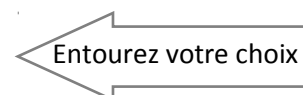
Représentant légal de (Nom et prénom de l'enfant)

Né(e) le / /

Autorise mon enfant à utiliser le poste Internet OUI NON

Les tablettes tactiles OUI NON

A les utiliser en mon absence OUI NON



Je m'engage à ce qu'il respecte les termes de la charte ci-dessus

A, le/...../.....

Signature du représentant légal du mineur :

